



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 13 avril 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	47

CONVOCAION

Datée	du 07/04/23
Affichée	du 07/04/23

OBJET

**Vente d'un terrain sur la ZI
n° 1 à Saint Ouen sur Iton
à la SCI JENVIV72**

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Didier PITOOU a donné pouvoir à Eric ZO
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Fabrice GLORIA

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Absents excusés : Serge GODARD
Pascal SUARD
Nadège TROUILLET
François HUREL
Jacky DE TAEVERNIER
Virginie VIOLET

Absents : Daniel MARIE
Philippe RONDEL

Accusé de réception en préfecture
064-200068468-20230413-2023-04-13-087-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président à l'Economie, expose aux membres du Conseil que Monsieur Vivien COCOAL, gérant de l'EIRL CFI, a créé une SCI, JENVIV72, afin d'acquérir un terrain situé sur la zone industrielle (ZI) n° 1 à Saint Ouen sur Iton et d'y construire un bâtiment.

Créée en en janvier 2012, l'EIRL CFI est une entreprise spécialisée dans la petite et moyenne métallerie.

L'entreprise fabrique et installe des fermetures industrielles (portes sectionnelles, rideaux métalliques, portillons de secours, portes coupe-feu, équipements de quai, automatismes de portes...), et assure également le SAV et le dépannage. Face au développement de son activité, l'entreprise, aujourd'hui installée à Rai dans un local de 70 m², a besoin de s'agrandir.

La SCI JENVIV72 souhaite acquérir un terrain d'environ 3 000 m², et a pour projet d'y construire un bâtiment industriel de 420 m², qui sera divisé en trois parties :

- Une première cellule de 180 m² sera louée à l'entreprise CFI. Il servira à la fabrication et au stockage de l'entreprise.
- Deux autres cellules de 120 m² seront dédiées à la location.

Il est proposé de céder un terrain à la SCI JENVIV72, d'une superficie d'environ 3 000 m², sur la parcelle n° G 139, ZI n° 1 à Saint Ouen sur Iton.

L'avis des Domaines en date du 20 avril 2022, évalue le prix du terrain à 10,62 €/m².

Acte reçu en Préfecture le 03 MAI 2023
 Publié en ligne le 03 MAI 2023
 Certifié exécutoire

Pour tenir compte de l'évolution du marché dans un contexte de sobriété foncière, il est proposé de fixer le prix de vente à 15 €/m².

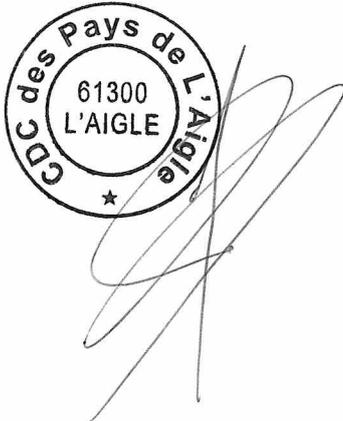
- Vu l'avis des domaines en date du 20 avril 2022

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **DECIDE** de vendre un terrain d'une superficie d'environ 3 000 m², section G 139, sis sur la commune de Saint Ouen sur Iton, au prix de 15 €/m² à la SCI JENVIV72
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la cession de ce terrain.

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
 Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.